

# Birmanie (Myanmar)

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

Utilisateur de mines antipersonnel

Producteur de mines antipersonnel

- Entre mai 2001 et mi 2002, les forces gouvernementales de Myanmar et au moins treize groupes ethniques et rebelles armés ont continué de poser des mines antipersonnel en quantités significatives.
- Les militaires ont miné des zones situées à l'intérieur du pays ainsi qu'à la frontière avec la Thaïlande, dans le cadre du nouveau plan mis en place par les autorités pour « barricader » le pays.
- Les autorités de Myanmar produisent leurs propres mines antipersonnel, qui s'ajoutent à celles importées dans le passé de Chine, d'Israël, d'Italie, de Russie, des Etats-Unis... Les groupes rebelles sont également soupçonnés de fabriquer des mines artisanales et des engins explosifs improvisés.
- Le nombre de nouvelles victimes de mines semble augmenter depuis les 5-6 dernières années, mais leur nombre reste inconnu, faute de mécanisme fiable de collecte de données.
- On ne dispose pas de chiffres fiables sur les quantités de mines enfouies dans le sol et sur l'étendue du territoire affecté, mais d'après l'Observatoire des Mines, 9 des 14 états birmans sont minés. Les zones affectées ne sont pas signalées systématiquement par un marquage. Il n'existe aucun programme de déminage sur le territoire, et ce sont parfois les villageois qui s'en chargent. Il n'existe pas non plus de programme d'éducation à la prévention des accidents par mines.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des mines : Vers un monde sans mines*

# Chine

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

Producteur de mines antipersonnel

1<sup>er</sup> stock mondial de mines : 110 millions de mines antipersonnel

Membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU

- La Chine continue d'invoquer des raisons de sécurité militaire pour justifier son refus d'adhérer au Traité d'interdiction des mines antipersonnel. Le pays s'est déclaré favorable à une interdiction totale des mines antipersonnel dans le futur, mais se réserve le droit d'en utiliser sur son territoire, et ce jusqu'à ce qu'une alternative à ces armes ait été trouvée.
- La Chine a posé près de 10 millions de mines le long de ses frontières avec le Viet Nam, l'Inde et la Russie.
- La Chine est l'un des plus gros producteurs de mines antipersonnel au monde. Elle a également été un important exportateur mais, depuis le moratoire de 1996 sur l'exportation de certaines mines antipersonnel, la Chine ne semble pas en avoir vendu.
- La Chine possède le plus important stock de mines antipersonnel au monde : 110 millions de mines susceptibles d'être un jour utilisées.
- Les zones minées se situent dans des régions peu peuplées. Aucune victime de mines n'a été enregistrée en 2001. Le dernier accident répertorié date de septembre 2000. Cependant, il est difficile de collecter des données fiables sur le nombre de victimes de mines en Chine.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Corée du Nord

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel  
Producteur de mines antipersonnel

- La République populaire démocratique de Corée reste très silencieuse sur la question des mines. Dans une de leurs rares déclarations officielles, les autorités ont déclaré soutenir sans réserve les objectifs humanitaires du Traité d'interdiction des mines antipersonnel, mais ne pas pouvoir y adhérer, pour des « raisons de sécurité », dans les circonstances présentes de la péninsule de Corée.
- L'Observatoire des Mines ne dispose d'aucune information relative à la production, au transfert, au stockage et à l'utilisation de mines par la Corée du Nord.
- Compte tenu de la détérioration des relations avec la Corée du Sud et les Etats-Unis, la Corée du Nord a gelé le projet de transport inter-coréen qui devait permettre la construction d'une autoroute et d'une ligne de chemin de fer entre les deux pays, et impliquait le déminage de plusieurs zones au sein de la zone démilitarisée.
- Il est très probable que les mines continuent de faire des victimes dans les anciennes zones de combat ou aux alentours de la zone démilitarisée, mais l'Observatoire des Mines ne dispose pas d'informations précises à ce sujet, et ne dispose d'aucune information sur d'éventuels programmes d'action contre les mines.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Corée du Sud

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel Producteur de mines antipersonnel

- Pendant la guerre de Corée, puis dans les années 60, en 1978 et en 1988, l'armée américaine et celle de la Corée du Sud ont massivement miné la région située le long de la zone démilitarisée. C'est l'une des zones les plus minées au monde. La Corée du Sud estime à 1 150 000 le nombre de mines posées dans la région.
- En octobre 2001, un responsable politique coréen a déclaré à Jody Williams, Ambassadrice de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines, que les mines antipersonnel restent nécessaires dans la zone démilitarisée, comme arme de dissuasion. Il a ajouté que si la Corée du Nord ratifiait le traité, la Corée du Sud en ferait autant.
- La Corée du Sud disposerait d'un stock de 2 millions de mines antipersonnel non munies d'un mécanisme d'autodestruction, et d'un nombre indéterminé de mines munies de ce mécanisme.
- En cas d'un nouveau conflit en Corée, les Etats-Unis prévoient de transférer plus de 560 000 mines stockées en Corée du Sud à l'armée sud-coréenne.
- Selon la Campagne coréenne pour interdire les mines, il y a eu plus de 1 000 victimes civiles de mines antipersonnel et entre 2000 et 3000 victimes de mines militaires en Corée du Sud. En 2001, 4 nouvelles victimes de mines ont été enregistrées, et 10 sur les 6 premiers mois de 2002. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

# Cuba

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel Producteur de mines antipersonnel

- Cuba demeure, avec les Etats-Unis, le seul pays du continent américain à ne pas avoir adhéré au Traité d'interdiction des mines. Selon les déclarations officielles, Cuba n'est pas disposé à renoncer à ce qu'il considère comme une « arme défensive » contre la « menace » que font peser les Etats-Unis sur le pays et déclare ne pas être en mesure de respecter les dispositions du traité.
- L'entreprise publique *Union of Military Industries* continue vraisemblablement de produire des mines antipersonnel.
- Cependant, le ministre de la Défense a déclaré que le pays, bien qu'il produise des mines de tous types, n'a jamais exporté ni n'exportera jamais de mines antipersonnel. Il s'est par ailleurs déclaré prêt à négocier une interdiction officielle d'exportation pour tous les types de mines.
- Cuba et les Etats-Unis ont posé des mines autour de la base navale américaine de Guantánamo, au sud-est du pays. Les champs de mines américains ont été nettoyés par les Etats-Unis. Cuba a déclaré que ses champs de mines étaient clairement délimités, signalés et surveillés, et qu'ils ne représentaient aucun danger pour la population civile. Le gouvernement a également fait part de son intention de ne retirer ses mines qu'une fois que les Etats-Unis auraient quitté la base.
- Quatre victimes de mines ont été enregistrées dans cette zone en 2001. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

# Egypte

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines Producteur de mines antipersonnel

- L'Égypte justifie sa non adhésion au Traité d'interdiction des mines par la nécessité de protéger ses frontières de la « contrebande » et du « terrorisme ». En octobre 2001, l'Égypte a réaffirmé sa position et ajouté que le Traité d'interdiction des mines comporte des failles, notamment parce qu'il n'exige pas de ceux qui ont utilisé des mines en Égypte dans le passé la responsabilité du déminage.
- Les responsables égyptiens ont plusieurs fois déclaré depuis 1997 que l'Égypte ne produisait plus de mines antipersonnel depuis 1988. Cependant, cette position n'a jamais été confirmée par écrit, dans aucune déclaration officielle ou non officielle, en dépit des demandes répétées de l'Observatoire des Mines. Aussi l'Observatoire des Mines considère-t-il toujours l'Égypte comme un producteur.
- L'Égypte est soupçonnée de détenir un important stock de mines antipersonnel mais le gouvernement a refusé de fournir des informations à ce sujet, car relevant du domaine de la sécurité nationale.
- Selon le gouvernement égyptien, il y aurait 23 millions de mines sur le territoire, dans la zone désertique à l'ouest du pays ainsi qu'à l'est du pays. Très peu de zones sont identifiées comme minées et fermées à la population.
- 11 nouvelles victimes civiles de mines ou engins non explosés ont été recensées en 2001, 3 d'entre elles ont été tuées. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

## Inde

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

Producteur de mines antipersonnel

Utilisateur de mines antipersonnel

6<sup>e</sup> stock mondial de mines : 4-5 millions de mines antipersonnel

- Depuis décembre 2001, l'Inde et le Pakistan ont posé un nombre important de mines antipersonnel et antichars le long de leur frontière commune. Malgré le peu d'informations disponibles, il est probable qu'il s'agisse de l'une des opérations de pose de mines les plus massives depuis 1997 dans le monde entier. Depuis lors, les populations vivant dans les villages proches de la frontière fuient la région.
- L'Inde justifie sa non adhésion à la Convention d'interdiction des mines par des raisons de sécurité nationale : du fait de ses longues frontières terrestres, l'utilisation de mines antipersonnel dans un but défensif serait indispensable. Favorable à l'interdiction des mines antipersonnel dans les conflits internes, l'Inde se réserve le droit de recourir aux mines dans un but défensif tant qu'une alternative efficace et non létale n'aura pas été trouvée.
- Plus d'une dizaine de groupes non étatiques armés continuent d'utiliser des mines antipersonnel, notamment dans les provinces du Cachemire et du Jammu.
- Le gouvernement continue de produire des mines antipersonnel. Les acteurs non étatiques basés en territoire indien produisent quant à eux des engins explosifs improvisés ayant les mêmes effets que les mines antipersonnel. L'Inde possède 4 à 5 millions de mines antipersonnel en stock, susceptibles d'être un jour utilisées.
- Le nombre exact de victimes n'est pas connu, car il n'existe aucun mécanisme fiable et complet de collecte de données en Inde. Selon les informations disponibles, au moins 332 nouvelles victimes de mines ont été enregistrées en 2001 et 180 entre janvier et juin 2002. Compte tenu des distances et des difficultés de transport dans certaines zones minées à la frontière, il est très probable que de nombreuses victimes civiles ne sont pas répertoriées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Irak

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel Producteur de mines antipersonnel

- L'Irak a déclaré se réserver le droit d'utiliser des mines dans un but défensif. Cependant, rien ne permet de dire que des mines aient été utilisées l'année passée.
- L'Irak est soupçonné de détenir un important stock de mines, mais l'Observatoire des Mines ne dispose pas d'informations précises à ce sujet.
- L'Irak reste le seul producteur de mines à ne pas avoir instauré d'interdiction ou de moratoire sur les exportations. Aucune exportation de mines antipersonnel n'a toutefois été signalée ces dernières années.
- L'Irak est un pays sévèrement affecté par la prolifération des mines antipersonnel et engins non explosés (UXO), conséquence de la guerre Iran-Irak, de la guerre du Golfe et de deux décennies de conflit interne.
- Selon les données recueillies par l'Observatoire des Mines, les cas connus d'explosions de mines et d'engins non explosés ont fait en moyenne 87 victimes en 2000 et 31 en 2001, dont 19 enfants. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.
- En 2001, l'Irak a refusé de délivrer des visas à près de 300 personnes embauchées pour travailler sur les projets de déminage du nord du pays, sous domination kurde.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Iran

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

Producteur de mines antipersonnel

Exportateur de mines antipersonnel

- Selon un officiel, les mines antipersonnel sont considérées par le gouvernement iranien comme un « mal nécessaire ». L'Iran aurait besoin de continuer à utiliser des mines antipersonnel pour protéger ses frontières et combattre les trafiquants de drogue.
- L'Iran est soupçonné de détenir un important stock de mines antipersonnel, mais l'Observatoire des Mines ne dispose pas d'informations précises à ce sujet.
- L'Iran est soupçonné de maintenir des champs de mines à sa frontière avec l'Irak et l'Afghanistan.
- L'Observatoire des Mines a reçu des preuves du transfert de mines antipersonnel par l'Iran. Depuis plusieurs années, l'Iran était accusé de vendre des mines antipersonnel, bien que le gouvernement ait décrété un moratoire à l'exportation en 1997. Les organisations de déminage basées en Afghanistan ont trouvé des centaines de mines antipersonnel de fabrication iranienne, datées de 1999 et 2000. De plus en janvier 2002, Israël a saisi des mines antipersonnel de fabrication iranienne sur un bateau apparemment destiné à la Palestine.
- Selon les données recueillies par l'Observatoire des Mines, on évalue à 300 le nombre de victimes de mines et engins non explosés en Iran chaque année. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Pakistan

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

Producteur de mines antipersonnel

5<sup>e</sup> stock mondial : 6 millions de mines antipersonnel

- Depuis décembre 2001, le Pakistan et l'Inde ont posé un nombre important de mines antipersonnel et antichars le long de leur frontière commune. Malgré le peu d'informations disponibles, il est probable qu'il s'agisse de l'une des opérations de pose de mines les plus massives depuis 1997 dans le monde entier.

Les autorités pakistanaises reconnaissent avoir été obligées de prendre des mesures défensives mais sont peu disposées à admettre l'utilisation de mines antipersonnel.

- Le Pakistan justifie l'utilisation de mines antipersonnel par l'objectif stratégique de sécurisation de ses frontières et a annoncé son intention de ne pas adhérer à la Convention tant qu'une alternative défensive convenable ne sera pas disponible.

- Le gouvernement a reconnu être de nouveau engagé dans la production à la fois de mines détectables posées manuellement et de mines posées à distance.

- Une enquête a permis de recenser 842 victimes de mines depuis 1980. En 2001, il y a eu 92 nouvelles victimes de mines enregistrées, dont 36 enfants, et 49 dans les premiers mois de 2002. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

# Russie

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

Producteur de mines antipersonnel

Utilisateur de mines antipersonnel

2<sup>e</sup> stock mondial : 60-70 millions de mines antipersonnel

Membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU

- La Russie continue d'utiliser des mines en Tchétchénie, de même que les forces tchéchènes (les insurgés sont accusés d'enrôler des enfants pour poser des mines et autres engins explosifs). Les troupes russes ont également miné la frontière tadjik avec l'Afghanistan. La Russie est l'un des pays du monde où l'utilisation des mines est la plus régulière et la plus intensive.
- L'armée russe continue à considérer les mines antipersonnel comme une arme indispensable, et le pays a réaffirmé qu'il ne pourrait pas renoncer aux mines tant qu'une alternative n'aurait pas été trouvée.
- La Russie a été l'un des plus grand producteur et exportateur de mines antipersonnel. La production se poursuit, mais un moratoire à l'exportation est en vigueur depuis 1994.
- Il n'y a aucun programme de déminage en cours en Tchétchénie, mais les troupes russes déminent au quotidien les voies empruntées par l'armée russe. La Tchétchénie est l'une des zones les plus minées au monde, et le problème s'aggrave de jour en jour.
- Dans certaines zones du pays, le nombre de victimes est significatif, et notamment en Tchétchénie depuis 1994 et au Daguestan depuis 1999. En 2001, au moins 279 représentants des forces armées ont été tués lors d'un accident par mine, et 684 blessés. Il n'y a que peu de données relatives aux accidents civils, mais selon les informations disponibles, il y a eu au moins 154 victimes civiles enregistrées en Tchétchénie en 2001.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Singapour

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel  
Producteur de mines antipersonnel

- Singapour a déclaré que le pays se réservait le droit de recourir aux mines antipersonnel dans un but défensif et de sécurité tant qu'une alternative n'aurait pas été trouvée. Selon le gouvernement singapourien, « les impératifs de sécurité » et le « droit de légitime défense » des Etats ne peuvent pas être négligés.
- Le ministère de la Défense a reconnu que Singapour continuait à produire des mines antipersonnel, et a affirmé que le pays détenait un stock «dans un but défensif uniquement.»
- Le territoire n'est pas affecté par la présence de mines antipersonnel.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Viet Nam

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel  
Producteur de mines antipersonnel

- Le gouvernement a effectué des opérations de déminage liées à la construction de la nouvelle autoroute nationale Ho Chi Minh. Le déminage mené par les ONG s'est étendu et une mission d'enquête a été réalisée en mai 2001 en préparation d'une enquête nationale sur l'impact des mines et des engins non explosés.
- Cependant, le pays maintient son opposition à l'adhésion à la Convention sur l'interdiction des mines.
- Le Viet Nam est soupçonné de posséder un important stock de mines antipersonnel, mais le gouvernement n'a fourni aucune information à l'Observatoire des Mines sur la production, le stockage et le transfert de mines antipersonnel.
- Selon le gouvernement, environ 16 478 millions de m<sup>2</sup> sont contaminés par les mines et les engins non explosés datant de la guerre du Viet Nam, soit 5% du territoire vietnamien.
- On ne dispose pas de données fiables sur les victimes de mines. Toutefois, les autorités estiment à 100 000 le nombre de victimes au Viet Nam depuis la fin de la guerre en 1975. En 2001, au moins 46 personnes ont été tuées et 20 autres blessées, dont 34 enfants, par des mines antipersonnel. Les victimes sont principalement des enfants qui confondent les engins avec des jouets, et des hommes investis dans le commerce de morceaux de métal. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Etats-Unis

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

Producteur de mines antipersonnel

3<sup>e</sup> stock mondial de mines : 11,2 millions de mines antipersonnel

Membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU

- Les Etats-Unis sont le seul pays de l'Otan, avec la Turquie, à ne pas avoir interdit les mines.
- Les Etats-Unis n'ont pas produit de mines antipersonnel depuis 1997 mais se réservent le droit de le faire.
- Entre 1969 et 1992, les Etats-Unis ont exporté plus de 5,5 millions de mines antipersonnel dans 38 pays. Des mines antipersonnel de fabrication américaine ont été retrouvées dans au moins 28 pays.
- Les Etats-Unis justifient le maintien de cette arme par son " utilité " dans la zone démilitarisée entre les deux Corée.
- Le 15 mai 1998, Bill Clinton déclarait que les Etats-Unis signeraient le Traité d'interdiction, mais *" seulement en 2006, et seulement si une alternative aux mines était trouvée d'ici là "*.
- Depuis juin 2001, l'Administration Bush a entamé un examen de sa politique sur les mines antipersonnel. Le Département de la Défense a recommandé en novembre 2001 que les Etats-Unis abandonnent leur engagement relatif à l'échéance de 2006 ainsi que les programmes de développement d'alternatives aux mines antipersonnel, pour conserver les mines antipersonnel dans l'arsenal américain... L'Observatoire des Mines ignore quand l'Administration Bush fera part de sa position sur cette question.
- Les Etats-Unis demeurent le principal financeur de programmes d'action humanitaire contre les mines. Cependant, en 2001, le financement américain a diminué dans des proportions significatives par rapport à l'année précédente (81,8 millions de dollars en 2001 contre 100,6 millions en 2000).

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Arménie

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le gouvernement arménien refuse d'adhérer au Traité d'interdiction des mines tant que l'Azerbaïdjan n'en aura pas fait autant. Selon un officiel du ministère des Affaires étrangères, c'est principalement la situation géopolitique de l'Arménie, ses difficultés techniques à respecter les dispositions du traité et le manque de garanties d'obtenir une assistance internationale pour le déminage qui justifient la non-adhésion au Traité d'interdiction des mines antipersonnel.
- L'Arménie ne semble pas avoir produit ou exporté de mines antipersonnel dans le passé. Aucune mines antipersonnel n'aurait été importée depuis l'indépendance et les stocks seraient réduits.
- Bien que des mines antipersonnel aient été utilisées par l'Arménie et l'Azerbaïdjan pendant leur conflit, il ne semble pas que l'Arménie ait posé des mines récemment.
- La ligne de 900 km qui sépare les parties au conflit au Haut-Karabakh ainsi que plusieurs territoires attenants sont affectés par le problème des mines antipersonnel. Selon le gouvernement, il y aurait entre 50 000 et 80 000 mines sur la zone frontrière.
- Il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre de victimes de mines en Arménie. Il semblerait que la majorité des victimes soient de jeunes hommes appelés sous les drapeaux. Selon des données collectées par la Campagne arménienne contre les mines, 343 survivants d'accidents par mines ont été identifiés, dont 228 ont été blessés après l'armistice signée en mai 1994. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

# Azerbaïdjan

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- La position du gouvernement azéri n'a pas changé depuis plusieurs années. Le gouvernement déclare ne pas être en mesure de respecter les obligations du Traité d'interdiction des mines en raison de l'occupation de 20% de son territoire par les forces armées de l'Arménie, et de la menace d'une reprise des hostilités.
- L'Azerbaïdjan a déclaré ne pas produire ni exporter des mines antipersonnel. Les stocks (dont on ignore la taille) proviendraient des restes laissés par l'armée soviétique après son retrait en 1992.
- Les mines antipersonnel ont été utilisées par toutes les parties au conflit du Nord-Karabakh, et de manière sporadique depuis l'armistice de mai 1994. Il ne semble pas toutefois que l'Azerbaïdjan ait utilisé des mines récemment.
- Depuis le conflit avec l'Arménie, 20% du territoire azéri est occupé par les troupes arméniennes. Selon les Nations Unies, 45 des 65 régions du territoire azéri sont suspectées d'être minées. Les mines sont principalement sur les terres arables mais également dans les systèmes d'irrigation, les bassins, les lignes à haute tension et les sources d'eau potable.
- Il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre de victimes de mines en Azerbaïdjan. Selon la Campagne azéri pour interdire les mines, 25 nouvelles victimes de mines auraient été enregistrées en 2001, ce qui ferait un total d'au moins 1 222 victimes de mines recensées. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Bahreïn

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le gouvernement de Bahreïn est non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel.
- Bahreïn ne semble pas avoir produit ou exporté de mines antipersonnel.
- C'est l'un des seuls pays dont l'Observatoire des Mines ignore s'il possède un stock de mines antipersonnel.
- Le territoire de Bahreïn n'est pas affecté par le problème des mines antipersonnel.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Biélorussie

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel  
7<sup>e</sup> stock mondial : 4,6 millions de mines antipersonnel

- La Biélorussie a fait part de sa volonté d'adhérer au Traité d'interdiction des mines antipersonnel lorsqu'elle aura reçu l'assistance nécessaire pour détruire son stock de 4,6 millions de mines antipersonnel.
- Selon le ministère de la Défense, la Biélorussie n'a jamais produit et ne produira pas de mines antipersonnel ou leurs composants.
- Selon des officiels du gouvernement, la Biélorussie n'a pas exporté de mines antipersonnel depuis 1992.
- Le territoire demeure affecté par la présence de mines antipersonnel et engins non explosés datant de la deuxième guerre mondiale. Selon les Nations Unies, les zones minées sont principalement situées dans les terres agricoles et les forêts.
- En 2001, 3 personnes ont été tuées par des mines et engins non explosés, et 4 autres blessées. Entre 1990 et 2001, 105 victimes ont été enregistrées en Biélorussie. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Bhoutan

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le gouvernement a déclaré que le manque de moyens institutionnels était le principal obstacle à l'adhésion au Traité d'interdiction des mines.
- Bhoutan ne semble pas avoir utilisé, produit, commercer ou stocker des mines antipersonnel.
- Le territoire bhoutanais ne semble pas être affecté par la prolifération des mines antipersonnel. Cependant, des insurgés de l'état indien d'Assam ont maintenu des bases dans le sud du Bhoutan, et ont déclaré posséder des mines antipersonnel et autres engins explosifs improvisés.
- Le 31 juillet 2001, 6 bhoutanais ont été tués et 8 blessés lors d'un accident par mine qui s'est produit dans l'état d'Assam, en Inde, à 3 kilomètres de la frontière.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# République centrafricaine

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- En juin 2002, le Président centrafricain a signé la loi permettant l'adhésion au Traité d'interdiction des mines. Les instruments d'adhésion doivent maintenant être envoyés au Secrétariat général des Nations Unies pour que la République centrafricaine devienne Etat Partie au Traité d'interdiction des mines.
- Selon un représentant du ministère des Affaires étrangères, la République centrafricaine n'a pas utilisé de mines antipersonnel dans le passé, ni pendant la mutinerie de mai 2001.
- La République centrafricaine posséderait un petit stock de mines antipersonnel, réservé à la formation des démineurs. Elle n'aurait jamais produit ou exporté de mines antipersonnel.
- Bien que le territoire centrafricain ne semble pas être affecté par la prolifération des mines antipersonnel, les autorités s'inquiètent de la présence éventuelle de mines à la frontière avec le Tchad et le Soudan.
- Aucune victime de mines n'a été enregistrée dans le pays.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Estonie

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- La République estonienne n'a pas adhéré au Traité d'interdiction des mines antipersonnel. Cependant, selon des sources diplomatiques, le Premier Ministre aurait indiqué en avril 2002 que l'Estonie considère sérieusement son adhésion à ce traité.
- L'Estonie n'a pas produit ni exporté de mines antipersonnel. En mai 2002, le gouvernement a confirmé qu'il ne possédait pas de stock.
- Cependant, des mines et d'autres engins non explosés continuent d'être utilisés à des fins criminelles. En 2001, 25 explosions de ce type ont été répertoriées.
- L'Estonie n'est pas un pays affecté par le problème des mines antipersonnel. Cependant, il reste encore de vieilles munitions datant de la deuxième guerre mondiale dans les terres et les fonds marins.
- 9 personnes ont été blessées lors d'accidents par mines/engins non explosés en 2001, et 3 ont été tuées. En 2000, 18 personnes avaient été blessées et 2 tuées. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Finlande

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- La Finlande demeure le seul pays membre de l'Union Européenne à ne pas avoir signé ou adhéré au Traité d'interdiction des mines antipersonnel. Le parlement finlandais a approuvé l'objectif d'adhérer au Traité d'interdiction des mines en 2006, espérant avoir des alternatives aux mines antipersonnel d'ici là.
- Selon le gouvernement, la Finlande ne possède pas actuellement les moyens économiques et techniques pour entreprendre la destruction des mines interdites par le traité, et pour les remplacer par d'autres armes dans le délai de 4 ans imposé par le traité. Abandonner les mines antipersonnel sans acquérir des systèmes alternatifs réduirait considérablement les capacités de défense de la Finlande.
- La Finlande ne produit pas et n'exporte pas de mines antipersonnel, et les conditions de stockage des mines finlandaises seraient très sûres.
- Le gouvernement a déclaré qu'il n'utiliserait pas de mines antipersonnel, à moins d'une menace de guerre contre la Finlande.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Géorgie

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le gouvernement géorgien a déclaré être actuellement dans l'incapacité d'adhérer au Traité d'interdiction des mines dans la mesure où les zones minées situées en Abkhazie et au Samachablo ne relèvent pas de sa juridiction et qu'il aura des difficultés pour nettoyer les mines et engins non explosés posés par les forces de l'ancienne Union soviétique et de la Russie. La Géorgie a déclaré que sans assistance technologique et financière, elle ne pourra pas remplir ses obligations.
- Selon un officiel du ministère de la Défense, les forces armées géorgiennes ont posé des mines antipersonnel dans plusieurs cols des Gorges de Kodori en 2001. Le gouvernement, qui a décrété un moratoire à l'utilisation des mines en septembre 1996, a nié les faits. Des officiels abkhazes ont également accusé les troupes géorgiennes dans la vallée de Kodori en octobre 2001.
- Par ailleurs, des rapports ont fait état de l'utilisation de mines en Abkhazie par des groupes armés basés en Géorgie.
- Le gouvernement continue d'affirmer que la Géorgie n'a jamais produit, exporté ou importé de mines antipersonnel depuis son indépendance. Cependant la Géorgie a hérité de ce qui semble être un petit stock de mines de l'ancienne Union soviétique, dont on ignore la taille et la composition.
- Le territoire géorgien est affecté par le problème des mines, principalement près de la frontière avec l'Abkhazie et aux alentours des bases militaires russes.
- Selon la Campagne géorgienne contre les mines, 98 nouvelles victimes de mines et engins non explosés ont été enregistrées en 2001 en Géorgie. 34 ont été tuées. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

# Israël

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Israël justifie sa non adhésion au Traité d'interdiction des mines par la nécessité de recourir à des opérations de défense contre les terroristes, afin de prévenir les attaques perpétrées contre les civils.
- En novembre 2001, le gouvernement a réaffirmé avoir cessé toute production de mines antipersonnel. Mais l'Observatoire des Mines ignore s'il s'agit d'une interdiction permanente ou d'un moratoire temporaire.
- L'Israël a décrété un moratoire à l'exportation des mines antipersonnel en 1994, valable jusqu'en 2002, mais qui devrait être prolongé.
- La taille et la composition du stock israélien de mines antipersonnel demeurent inconnus.
- Il n'y a pas d'allégations crédibles faisant état de la pose de mines antipersonnel le long des frontières ou de l'utilisation de mines au cours des opérations militaires dans les zones palestiniennes. Il semble que les mines antipersonnel ne jouent pas un rôle significatif dans le conflit en cours entre l'Israël et les groupes armés palestiniens. De plus, le Premier Ministre Ariel Sharon a déclaré être opposé à l'utilisation de mines antipersonnel dans la construction d'une nouvelle barrière entre l'Israël et la Cisjordanie.
- L'Israël est un pays affecté par la prolifération des mines antipersonnel. Le gouvernement en a fait usage, notamment le long de ses frontières, près des camps militaires et des zones d'entraînement, enfin, aux abords des infrastructures.
- Il n'existe pas de statistiques relatives aux victimes de mines antipersonnel à l'intérieur du territoire israélien, dans la mesure où les victimes de mines sont répertoriées au sein de la catégorie « victimes des hostilités ».

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Kazakhstan

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le Kazakhstan n'est pas signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel.
- Le gouvernement a déclaré ne pas produire de mines antipersonnel et se conformer strictement au moratoire à l'exportation décrété par le gouvernement en 1994.
- Un journal kazakh a estimé le stock de mines antipersonnel du Kazakhstan entre 800 000 et 1 million.
- Les forces armées kazakhes ne semblent pas avoir utilisé de mines récemment.
- Le Kazakhstan a déclaré ne pas être affecté par le problème des mines, mais a reconnu que ses frontières sont minées.
- Aucune victime de mines n'a été enregistrée récemment.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Koweït

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Selon le ministère de la Défense, le Koweït n'utiliserait pas et ne produirait pas de mines antipersonnel. Il n'a pas précisé si le Koweït avait importé des mines antipersonnel dans le passé et s'il conservait un stock.
- Des officiels ont déclaré que les 45 845 mines antipersonnel qui ont été enlevées à la suite de la Guerre du Golfe, puis stockées, ont été détruites.
- Le territoire koweïtien demeure affecté par le problème des mines et des engins non explosés, héritage du conflit de 1990-1991. Dans plusieurs zones, et particulièrement dans le sud, les mines sont enfouies sous des sables mouvants.
- En 2001, au moins 3 accidents par mines et engins non explosés ont été répertoriés, faisant 4 victimes. En janvier 2002, 5 militaires ont été blessés lors d'un nouvel accident. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées. Selon un militaire, il y aurait entre 1 et 2 accidents par mines chaque mois au Koweït. Entre 1991 et janvier 2001, au moins 1 533 nouvelles victimes de mines ont été enregistrées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Laos

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Selon le gouvernement, les Etats ont le droit légitime d'utiliser des mines antipersonnel pour la défense de leur indépendance nationale et de leur intégrité territoriale.
- Le Laos ne semble pas produire ou exporter des mines antipersonnel. Le pays est soupçonné de détenir un stock de mines antipersonnel dont on ignore la taille et la composition.
- Il est possible que des champs de mines soient installés pour la sécurité et le contrôle des frontières dans le nord du pays.
- Le Laos est principalement affecté par le problème des engins non explosés, héritage de la guerre d'Indochine, notamment entre 1964 et 1973, quand plus de 2 millions de tonnes de munitions ont été largués sur le sol laotien. Sur les 18 provinces, 15 sont affectées de manière significative.
- L'impact socio-économique de la prolifération des engins non explosés est considérable. Les projets de développement sont ralentis voire abandonnés, notamment l'exploitation des terres agricoles.
- En 2001, 122 nouvelles victimes de mines et engins non explosés ont été enregistrées : 35 ont été tuées et 84 blessées. 42% d'entre elles étaient des enfants. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

# Lettonie

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le gouvernement letton a déclaré être pleinement conscient des problèmes humanitaires causés par les mines antipersonnel, et respecter les exigences du Traité d'interdiction des mines. Cependant, selon lui, la question de l'utilisation des mines antipersonnel est fortement liée au contexte régional et l'actuelle position de la Lettonie sur cette question est largement déterminée par la positions des pays voisins : plusieurs n'ont pas rejoint le traité, la Russie qui possède d'importants stocks, la Biélorussie, l'Estonie et la Finlande. Dans ce contexte, la Lettonie est favorable à une adhésion au traité en coordination avec ses voisins.
- Le ministère de la Défense a récemment déclaré se consacrer à la recherche d'alternatives aux mines antipersonnel, afin d'assurer l'autodéfense du pays.
- La Lettonie a souvent déclaré ne jamais avoir produit de mines antipersonnel, et avoir interdit l'exportation depuis 1995.
- La Lettonie a hérité d'un petit stock de mines antipersonnel soviétiques.
- Il ne semble pas que des mines aient été utilisées récemment en Lettonie, mais l'utilisation d'explosifs à des fins criminelles se poursuit.
- La Lettonie a déclaré ne pas entretenir de champs de mines à la frontière ni ailleurs, mais a confirmé que 100 000 hectares de terrain ont été contaminés pendant la deuxième guerre mondiale et au cours des opérations soviétiques d'après-guerre par des mines et d'autres types de munitions.
- Malgré cela, aucune nouvelle victime de mines n'a été enregistrée en 2001 et 2002.

# Liban

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le gouvernement a déclaré qu'il n'adhérerait pas au Traité d'interdiction des mines tant que l'Israël n'en aurait pas fait autant.
- Le Liban ne semble pas avoir produit ou exporté des mines antipersonnel. L'armée possède un stock de mines, mais sa taille et sa composition sont inconnues. Il semblerait par ailleurs que les forces syriennes stockent des mines antipersonnel au Liban. Enfin, suite au retrait israélien en mai 2000, les médias ont mentionné la présence d'un nombre important de mines antipersonnel, de bombes et d'obus dans les bases abandonnées de l'Armée du Sud-Liban.
- Depuis mai 2001, les mines antipersonnel ne semblent pas avoir été utilisées au Liban.
- Il est difficile d'avoir une estimation claire du nombre de zones minées au Liban. Selon l'Armée libanaise, en février 2002, 2 146 zones minées avaient été identifiées.
- En 2001, 90 nouvelles victimes de mines et engins non explosés ont été enregistrées, et 113 en 2000, principalement dans le Sud. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées. Dans les 10 jours qui ont suivi le retrait israélien, 17 victimes de mines ont été enregistrées, mais ce chiffre a progressivement diminué grâce à la mise en place de programmes de déminage et d'éducation à la prévention des accidents par mines.

# Libye

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Selon le gouvernement libyen, le Traité d'interdiction des mines ne distingue pas l'utilisation légitime des mines antipersonnel dans un objectif légal d'autodéfense contre des pays puissants et offensifs, de l'utilisation irresponsable de mines antipersonnel par d'autres pays en conflit. C'est pourquoi la Libye n'a pas adhéré au Traité d'interdiction des mines.
- La Libye ne semble pas avoir produit ou exporté des mines antipersonnel, mais elle en a importé et utilisé dans le passé. Selon des représentants libyens, la Libye n'aurait pas importé ni utilisé de mines au cours de l'année 2001.
- Le problème de mines et engins non explosés en Libye date de la deuxième guerre mondiale et de conflits plus récents avec le Tchad et l'Égypte. La Libye a utilisé des mines le long de ses frontières avec ces deux pays. Selon des officiels libyens, ces champs de mines ont été marqués. Cependant, la présence de mines et d'engins non explosés demeure un obstacle à la mise en place d'infrastructures, de cultures etc... La Libye estime à 10 000 km<sup>2</sup> la surface minée, soit 27% des terres agricoles.
- Cependant, aucune nouvelle victime de mines n'a été enregistrée en 2001.

# Micronésie

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- L'une des raisons qui pourrait expliquer la non-adhésion de la Micronésie au Traité d'interdiction des mines réside dans son lien avec les Etats-Unis, également non-signataires, via un Contrat de Libre Association. Celui-ci donne l'autorité et la responsabilité complètes au gouvernement américain pour toutes les questions relatives à la sécurité et la défense de la Micronésie.
- La Micronésie n'a jamais utilisé, produit ou stocké des mines antipersonnel.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Mongolie

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- En janvier 2002, le Président mongol a exprimé son soutien au processus d'adhésion au Traité d'interdiction des mines. Selon un officiel du ministère de la Défense, la Mongolie a adopté une approche progressive pour mettre en place l'interdiction des mines antipersonnel, mais son adhésion au traité ne sera possible que lorsque des alternatives auront été développées. La Mongolie a déclaré devoir tenir compte de la position de ses voisins, notamment la Chine et la Russie, non-signataires du traité, et de l'utilisation continue de mines lors des périodes de troubles à l'échelle nationale, et dans le cadre des activités terroristes à l'échelle régionale. De plus, les contraintes économiques de la Mongolie limiteraient les possibilités d'acheter des armes modernes et ne permettraient pas de détruire les stocks de mines antipersonnel pour le moment.
- La Mongolie a déclaré ne jamais avoir produit ou transféré des mines antipersonnel.
- La Mongolie a reconnu posséder un important stock de mines antipersonnel, dont la taille reste confidentielle.
- Les officiels du ministère de la Défense ont déclaré que la Mongolie n'a jamais utilisé et n'utilisera jamais de mines antipersonnel sur son territoire sauf pour des objectifs d'autodéfense. Dans le cas d'un conflit armé, les mines ne seraient utilisées que pour protéger les frontières et les atouts stratégiques du pays.
- Il semble que la Mongolie ne soit pas affectée par le problème des mines, mais il reste des engins non explosés datant de la deuxième guerre mondiale et de la présence de bases de l'Armée soviétique entre 1960 et 1992.
- Aucune nouvelle victime de mines et engins non explosés n'a été enregistrée en 2001. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Maroc

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Selon le gouvernement marocain, le Maroc respecte *de facto* les dispositions du Traité d'interdiction des mines, dans la mesure où il ne produit pas, n'importe pas et n'exporte pas de mines antipersonnel. Le Maroc ne ferait que reporter son adhésion au traité en raison d'impératifs de sécurité dans ses provinces du sud.
- Le Maroc ne semble pas avoir produit ou exporté des mines antipersonnel. Il a déclaré à plusieurs reprises ne plus importer de mines antipersonnel, et ne pas posséder de stock de mines antipersonnel.
- Le Maroc et le Polisario ont reconnu avoir massivement utilisé des mines antipersonnel dans le passé. En février 2001, un officiel marocain a déclaré, pour la première fois, que le Maroc n'utilisait plus de mines antipersonnel. Le Polisario, basé au Sahara occidental, prétend quant à lui que le Maroc continue de poser des mines et qu'il possède un important stock de mines. En janvier 2002, le Polisario a déclaré que les troupes de l'Armée Royale Marocaine déployées au Sahara occidental réaménagent et étendent leurs champs de mines au quotidien et que de nombreux accidents par mines sont survenus dans la région. L'Observatoire des Mines n'a pas trouvé de preuves indépendantes faisant état de l'utilisation de mines par le Maroc. De son côté, le Polisario déclare ne pas avoir utilisé de mines depuis le cessez-le-feu de 1991, et ne pas posséder de stock de mines antipersonnel.
- Le Maroc n'est pas considéré comme étant affecté par le problème des mines antipersonnel, à l'exception du territoire qu'il contrôle au Sahara occidental. La région du Sahara occidental est en effet jonchée de mines et engins explosifs hérités de plusieurs années de conflits.
- L'Observatoire des Mines n'a pas pu obtenir d'information récentes sur le nombre de victimes de mines au Maroc. Les derniers chiffres disponibles font état de 51 victimes militaires entre mars 2000 et mars 2001. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines

# Népal

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Selon le ministère des Affaires étrangères, le Népal est dans la phase finale de l'étude du Traité d'interdiction des mines et s'en rapproche progressivement. Cependant, plusieurs pays de la région n'ont pas signé le traité, et, selon lui, le Népal ne peut le faire seul.
- De sérieux indicateurs font état de l'utilisation de mines antipersonnel par les forces gouvernementales, à la fois la police et l'armée. Selon un porte-parole de l'Armée, l'Armée est entraînée à la pose de mines et a également formé les forces de police. Plusieurs parlementaires ont déclaré que l'Armée possédait un stock de mines antipersonnel, et qu'elle en avait fourni aux forces de police.
- De plus, le Front du Peuple Maoïste Uni, qui utilise des mines, a intensifié le recours à ces armes depuis l'échec des discussions de paix et la reprise du conflit.
- L'Observatoire des Mines ignore si le gouvernement népalais produit des mines antipersonnel.
- Le problème de mines, auparavant limité à quelques districts situés à l'ouest du pays, s'est étendu à l'ensemble du territoire, dont la capitale.
- De nouvelles victimes de mines ont été signalées dans 71 des 75 districts népalais, contre 37 l'année dernière. Selon la Campagne népalaise pour interdire les mines, en 2001, 214 personnes ont été tuées et 210 autres blessées au cours de 148 accidents par mines et engins non explosés. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Oman

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Oman n'a pas fait de déclarations récentes sur la question des mines antipersonnel.
- Le pays n'a jamais produit ni exporté de mines antipersonnel, mais en a importé et utilisé dans le passé. En 2001, le gouvernement a déclaré posséder un petit stock de mines antipersonnel conservé à des fins de formation au déminage.
- Oman a un problème de mines et d'engins non explosés hérité d'un conflit interne avec le Front Populaire pour la Libération d'Oman et le PFLOG. La majorité des mines et engins non explosés sont localisés au sud du pays. L'Armée royale a déclaré avoir localisé et marqué ses champs de mines, et avoir procédé au nettoyage de certaines d'entre eux, ce qui ne serait pas le cas du PFLOG.
- Selon le gouvernement omanais, les mines et engins non explosés ont tué 12 personnes et blessé 84 autres depuis la fin du conflit en 1975. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

# Palau

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Bien que selon l'Unicef, la législation d'adhésion au Traité d'interdiction des mines ait été introduite à la Chambre des Représentants de Palau en mars 2000, il ne semble pas que d'autres démarches aient été réalisées depuis lors en ce sens.
- L'une des raisons qui pourrait justifier la non-adhésion de Palau au Traité d'interdiction des mines réside dans les liens de dépendance économique, politique et militaire qui unissent Palau et les Etats-Unis, également non signataires du traité, dans le cadre d'un Contrat de Libre Association.
- Il semble que Palau n'a jamais produit, transféré, stocké ni utilisé des mines antipersonnel.
- Bien que les îles aient été le théâtre de violents combats pendant la deuxième guerre mondiale, il ne semble pas que le pays soit miné.

# Papouasie Nouvelle-Guinée

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le gouvernement a déclaré soutenir les objectifs du Traité d'interdiction des mines, et a affirmé que le processus d'adhésion était en cours. Selon lui, la non-adhésion de la Papouasie Nouvelle-Guinée s'explique par la nécessité d'établir des priorités. Cependant, l'Observatoire des Mines n'a aucune information sur les mesures adoptées par la Papouasie Nouvelle-Guinée pour adhérer au traité.
- La Papouasie Nouvelle-Guinée a déclaré ne jamais avoir utilisé, produit, transféré ou stocké des mines antipersonnel. Cependant, le Commandant des forces de défense a déclaré que la Papouasie Nouvelle-Guinée possède un stock de mines antipersonnel, décrit comme n'étant pas « majeur », destiné à la formation des démineurs.
- La Papouasie Nouvelle-Guinée n'est pas affectée par la prolifération des mines mais il reste sur le territoire des engins non explosés datant de la deuxième guerre mondiale.

# Arabie Saoudite

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- L'Arabie Saoudite dit soutenir l'objectif humanitaire du Traité d'interdiction des mines mais insiste sur la nécessité de conserver des mines antipersonnel en raison de ses longues frontières et de ses voisins instables.
- L'Arabie Saoudite a déclaré ne jamais avoir produit ni exporté de mines antipersonnel. Le pays a importé un nombre inconnu de mines antipersonnel dans le passé, en provenance du Royaume-Uni et des Etats-Unis.
- En février 2002, pour la première fois, des officiels saoudiens ont reconnu que l'Arabie Saoudite possédait un stock de mines antipersonnel. Cependant, aucune information n'a été fournie sur la taille et la composition de ce stock.
- Les militaires saoudiens ont déclaré ne jamais avoir utilisé de mines antipersonnel pour sécuriser les longues frontières de l'Arabie Saoudite, même pendant la période de la Guerre du Golfe en 1990-91. Les militaires ont ajouté qu'ils pourraient utiliser des mines pour des raisons militaires en cas de besoin, en période de conflit ou de guerre.
- L'Arabie Saoudite n'est pas affectée par le problème des mines antipersonnel. L'armée saoudienne a enlevé les mines et engins non explosés après la Guerre du Golfe.

# Somalie

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le Gouvernement National de Transition somali formé en juillet 2000 n'a pas encore été reconnu par la communauté internationale et ne peut de fait adhérer au Traité d'interdiction des mines. Depuis son établissement, le gouvernement intérimaire n'a jamais participé aux réunions internationales sur la question des mines antipersonnel, mais a déclaré vouloir discuter du problème dans un contexte de désarmement et de réconciliation entre les factions.
- Bien que la Somalie ne produise pas de mines antipersonnel, le Gouvernement de Transition possède d'importants stocks, de même que les milices et des personnes privées. A plusieurs occasions, le Gouvernement de Transition a accusé son voisin éthiopien de fournir des armes, dont des mines, aux factions armées.
- Il semblerait que des mines antipersonnel aient de nouveau été utilisées pendant les combats entre les nombreuses milices. Des rapports font état de l'utilisation de mines dans la région de Juba. Les habitants fuyant la zone de combat ont signalé des accidents par mines.
- Le centre et le sud de la Somalie sont fortement affectés par la prolifération des mines et des engins non explosés. Dans la région de Juba, ceux qui se déplacent sont souvent obligés de prendre des guides qui connaissent les zones minées de la région.
- L'instabilité et le conflit ont ralenti l'établissement d'un programme d'action contre les mines et le démarrage des actions anti-mines.
- Les accidents se poursuivent, mais ne sont pas souvent comptabilisés. En 2001, 6 accidents par mines et 20 accidents dus à des engins non explosés ont été enregistrés, dans la seule ville de Mogadiscio, accidents qui ont tué 60 personnes et blessé 61 autres. Entre 1995 et 2000, 4 357 victimes de mines et d'engins non explosés ont été enregistrées. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Sri Lanka

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le gouvernement sri lankais n'a pas fait de déclarations récentes sur la question des mines antipersonnel.
- Pour la première fois en janvier 2001, un leader des rebelles du LTTE a exprimé son soutien à une interdiction des mines antipersonnel.
- Pendant presque deux décennies de conflit, le gouvernement sri lankais et le LTTE ont massivement utilisé des mines antipersonnel. Le conflit a perdu de l'ampleur à la fin de l'année 2001 et a pris fin en décembre de la même année. Depuis lors, il ne semble pas que le gouvernement et les forces rebelles aient utilisé des mines antipersonnel.
- Il n'existe pas de preuves faisant état de la production ou de l'exportation de mines antipersonnel par le Sri Lanka. Les rebelles du LTTE ont quant à eux produit leurs propres mines et engins explosifs improvisés.
- Les mines antipersonnel polluent d'immenses espaces de terres agricoles fertiles ainsi que des zones urbaines, des routes, des sources d'eau, dans le nord et l'est du pays. Selon le gouvernement sri lankais, il y aurait environ 700 000 mines dans le sol. L'accord de cessez-le-feu officiel, entré en vigueur le 23 février 2001, a permis de mettre en place des programmes d'action contre les mines conséquents. Cependant, le problème des mines constitue une grande menace pour le retour des personnes déplacées.
- Il semblerait que le nombre de nouvelles victimes enregistrées ait augmenté en 2001, dépassant le chiffre de 300. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

# Syrie

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le gouvernement conserve sa position sur la question des mines antipersonnel : il considère les mines antipersonnel nécessaires comme armes défensives ; tant que l'Israël n'aura pas renoncé à l'occupation du Plateau du Golan et n'appliquera pas les résolutions des Nations Unies relatives au Golan, la Syrie ne sera pas en mesure d'adhérer au Traité d'interdiction des mines antipersonnel.
- La Syrie pourrait avoir produit et exporté des mines dans le passé, mais l'Observatoire des Mines ignore si de tels activités se sont produites récemment. La Syrie n'a pas pris de mesures unilatérales pour interdire la production et l'exportation de mines antipersonnel dans le future.
- La Syrie possède un stock de mines antipersonnel, dont on ignore la taille et la composition.
- Les trois zones du Golan, contrôlées par la Syrie, l'Israël et les Nations Unies, sont affectées par le problème des mines antipersonnel. Les champs de mines situés dans la zone syrienne entravent le développement de l'agriculture et du tourisme, et sont rarement identifiés. Les Nations Unies ont entamé en 2000 un programme pour localiser et marquer les champs de mines situés dans la zone sous son contrôle, en coopération avec le gouvernement syrien. Il arrive cependant que des villageois et des enfants enlèvent les barrières et les panneaux signalétiques pour les utiliser.
- Les données relatives aux victimes de mines ne sont pas collectées systématiquement en Syrie. Plusieurs accidents par mines ont été signalés par les médias ou des centres de santé, mais il n'existe pas de statistiques d'ensemble sur le sujet.

# Tonga

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- En mars 2001, un représentant du gouvernement a déclaré que le Premier Ministre a initié le processus d'adhésion au Traité d'interdiction des mines, et qu'il soutient l'interdiction de ces armes. L'Observatoire des Mines ignore si des démarches ont été entreprises depuis lors pour achever le processus.
- En août 2001, un représentant du gouvernement a confirmé que Tonga n'a jamais produit, transféré ou stocké des mines antipersonnel.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Turquie

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- En avril 2001, la Turquie a annoncé sa volonté de devenir Etat Partie au Traité d'interdiction des mines en même temps que la Grèce. Le pays est aujourd'hui dans la phase finale du processus d'adhésion au traité.
- Les forces armées turques et les forces du PKK ont utilisé des mines antipersonnel dans le passé. Selon le gouvernement turc, ses forces armées n'ont pas posé de mines sur le territoire turc depuis décembre 1997/janvier 1998. Il accuse par contre le PKK de continuer à en utiliser, notamment à la frontière avec l'Irak. Le PKK nie ces allégations et a par ailleurs exprimé sa volonté de bannir ces armes.
- La Turquie a cessé de produire des mines antipersonnel au moment où elle a décrété un moratoire à l'exportation des mines en janvier 1996.
- La taille et la composition du stock de mines antipersonnel turc n'ont pas été révélées mais il semblerait que ce stock soit important.
- Bien qu'aucune étude n'ait été menée sur le territoire turc pour le moment, il semble que les mines soient principalement situées aux frontières avec la Turquie, la Bulgarie, la Géorgie, l'Iran, l'Irak et la Syrie, et dans certaines zones de ses provinces du sud-est. Selon des officiels turcs, il y aurait près de 900 000 mines enfouies dans le sol en Turquie.
- La Turquie a déclaré avoir détruit 10 638 mines localisées à ses frontières à la fin de l'année 2001. Un accord avec la Bulgarie sur la non-utilisation et l'enlèvement des mines antipersonnel dans les zones frontalières est entré en vigueur en mai 2002.
- Selon la Fondation Turque des Droits de l'Homme, 49 nouvelles victimes de mines ont été enregistrées en 2001, dont 16 ont été tuées. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées. Selon le gouvernement turc, les mines posées par le PKK auraient tué 289 civils et 299 membres du personnel de sécurité, et blessé 729 civils et 1524 membres du personnel de sécurité.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Tuvalu

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- En septembre 2001, le ministre de la Justice a déclaré avoir recommandé au Cabinet que Tuvalu adhère au Traité d'interdiction des mines. Selon lui, l'adhésion de Tuvalu a été retardée par des préoccupations relatives au coût financier qu'implique le respect des dispositions du traité. En avril 2002, Tuvalu a déclaré que son adhésion au traité interviendrait probablement l'année prochaine, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une priorité pour le gouvernement.
- Tuvalu n'a jamais utilisé, produit, exporté, importé ou stocké des mines antipersonnel, et interdit leur transfert via le territoire national.
- Le gouvernement n'a pas été en mesure d'affirmer qu'il n'y a pas de mines enfouies dans le sol de Tuvalu, dans la mesure où aucune enquête n'a été réalisée : il est possible qu'il y ait quelques mines parmi les engins non explosés hérités de la deuxième guerre mondiale. Cependant aucune victime de mines ou engins non explosés n'a été enregistrée.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Emirats Arabes Unis

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- En 2000, le gouvernement avait déclaré soutenir les efforts internationaux pour l'interdiction des mines antipersonnel, mais n'a pas depuis lors précisé sa position sur cette question.
- Les Emirats Arabes Unis ont déclaré ne pas être producteurs ou exportateurs de mines antipersonnel. Ils font partie des quelques pays dont l'Observatoire des Mines ignore s'ils possèdent un stock de mines antipersonnel.
- Le territoire des Emirats Arabes Unis n'est pas affecté par le problème des mines antipersonnel.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Ouzbékistan

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Ces dernières années, l'Ouzbékistan a utilisé des mines à ses frontières avec le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Afghanistan. Il a continué de miner sa frontière avec le Tadjikistan au moins jusqu'en juin 2001. Depuis lors, il n'y a pas de preuves que le pays ait de nouveau utilisé des mines.
- Le gouvernement a justifié l'utilisation des mines antipersonnel à ses frontières comme moyen de défense contre le groupe rebelle le Mouvement Islamique d'Ouzbékistan, et pour empêcher les trafiquants de drogue et les commerçants d'armes de pénétrer sur le territoire ouzbek.
- L'Ouzbékistan est accusé d'avoir utilisé des mines antipersonnel à proximité, et parfois dans des zones civiles, allant ainsi à l'encontre du droit humanitaire international.
- Les frontières de l'Ouzbékistan avec le Tadjikistan et le Kirghizistan sont contestées, et de fait, la localisation des mines ouzbek n'est pas claire. Le Tadjikistan accuse l'Ouzbékistan d'avoir posé des mines à 500 mètres de la frontière, à l'intérieur du territoire tadjik, de même que le Kirghizistan, qui accuse son voisin d'avoir posé des mines en territoire kirghize.
- L'Ouzbékistan a miné sa frontière avec le Tadjikistan en 2000 et ce jusqu'en juin 2001. Selon un rapport de presse, entre 70 et 100% de la frontière sont minés, et les champs de mines ne sont pas clairement identifiés.
- Le minage de la frontière avec le Kirghizistan a commencé en 1999. Les champs de mines ouzbek, situés autour des enclaves de Sokh et de Shakhi-Mardan et le long de la frontière dans la vallée de Faghorney, ne seraient pas clairement identifiés.
- L'Ouzbékistan a déclaré qu'il ne produisait pas et n'avait pas l'intention de produire des mines antipersonnel. La taille et la composition de son stock de mines, hérité de la dissolution de l'URSS, demeurent inconnues.
- En 2001, au moins 28 nouvelles victimes de mines ont été enregistrées en Ouzbékistan, dont 6 enfants. Cependant, l'Observatoire des Mines

estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données dans le pays, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Yougoslavie

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Suite à la décision du gouvernement fédéral d'adhérer au Traité d'interdiction des mines, rendue publique le 20 avril 2001, la République fédérale de Yougoslavie a initié le processus d'adhésion au traité.
- En mars 2002, la Yougoslavie a déclaré qu'elle ne produisait et ne vendait pas de mines à d'autres pays, et que les mines en stock avaient été produites avant 1990.
- L'Observatoire des Mines ignore la taille et la composition du stock yougoslave de mines antipersonnel. La Yougoslavie a par contre déclaré avoir détruit 90 000 mines antipersonnel de son stock entre avril 2001 et mai 2002.
- Des mines antipersonnel ont été utilisées avant mai 2001, par des forces irrégulières, contre les forces serbes, dans l'ancienne Zone de Sécurité établie par l'OTAN entre la Serbie et le Kosovo.
- Auparavant, plusieurs zones ont été contaminées, à différentes périodes : le nord-ouest au début des années 90, par les forces serbes ; le sud et d'autres zones frontalières en 1998-99, par les forces serbes ; les zones militaires et industrielles ainsi que les centres de télécommunications en 1999 par les forces de l'OTAN. Dans ce contexte, les informations relatives au problème des mines et des engins non explosés en Yougoslavie demeurent incomplètes.
- Selon le ministère de l'Intérieur, les mines et engins non explosés ont fait 32 nouvelles victimes en 2001 au sud de la Serbie. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données dans le pays, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Timor oriental

Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le Timor oriental est devenu officiellement un Etat indépendant le 20 mai 2002. Le 30 avril, le gouvernement de transition a approuvé une liste de traités et conventions auxquels le pays adhèrera au moment de sa complète indépendance. Le Traité d'interdiction des mines fait partie de cette liste.
- Il semblerait que les combattants des Forces armées pour la Libération nationale n'ont jamais produit, importé, ou utilisé de mines antipersonnel. Il ne semble pas non plus que leurs adversaires aient utilisé ces armes pendant le conflit entre 1975 et 1999. En mars 2002, des officiels timorais ont confirmé qu'aucune mine n'avait été posée le long de la frontière avec le Timor occidental indonésien.
- Bien que le territoire timorais ne semble pas affecté par le problème des mines antipersonnel, d'autres types d'engins non explosés polluent le sol, et plusieurs accidents ont été signalés par le passé.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*

# Kirghizistan

## Non-signataire du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

- Le Kirghizistan a déclaré ne pas être prêt à adhérer au Traité d'interdiction des mines. Le pays a certes affirmé soutenir l'idée de l'interdiction de la production et de l'utilisation des mines antipersonnel. Cependant, de réels problèmes se poseraient en cas d'une adhésion au traité : la nécessité de protéger les frontières dans nombre de zones montagneuses situées aux frontières et les difficultés financières posées par le remplacement des vieilles mines.
- Le Kirghizistan ne semble pas avoir produit ou exporté de mines antipersonnel. Les stocks datent de l'effondrement du bloc soviétique en 1991. Ces stocks posent problème : les dates de stockage de ces mines sont dépassées ; nombre d'entre elles constituent une menace particulière car elles contiennent du liquide explosif qui ne peut être détruit à bon marché.
- Le cas d'utilisation de mines le plus récent par le Kirghizistan date de l'année 2000. Les forces kirghizes ont miné la frontière avec le Tadjikistan afin de prévenir les incursions du groupe rebelle le Mouvement Islamique d'Ouzbékistan. Selon certaines sources, le Kirghizistan aurait posé de nouvelles mines à cette frontière en 2001. On ignore s'il reste des mines dans cette zone, mais un accident par mine qui s'est produit en juin 2001 prouve qu'il y a encore des risques pour les populations.
- Il y a également un problème de mines à la frontière avec l'Ouzbékistan. Ce dernier a commencé à miner sa frontière avec le Kirghizistan en 1999 pour prévenir les incursions du Mouvement Islamique d'Ouzbékistan. La frontière entre les deux pays étant l'objet de contestations, l'emplacement des mines ouzbek est également sujet à contestation. Pour l'Ouzbékistan, ces mines sont situées en territoire ouzbek et pour le Kirghizistan en territoire kirghize. Les champs de mines ne sont pas clairement identifiés et sont parfois situés dans des zones civiles : 20 villages sont à proximité de champs de mines.
- En 2001, 4 accidents par mines ont été enregistrés, au cours desquels 1 personne a été tuée et 3 blessées. Cependant, l'Observatoire des Mines estime qu'en l'absence de mécanisme fiable de données dans le pays, de nombreuses victimes ne peuvent être identifiées.

*Source : Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines : Vers un monde sans mines*